

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2018**

**Présents** : Christian VERGNES, Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET, Hélène STEPHAN.

**Absent(s/es) excusé(s/es)** : Anne-Laure ALBAGNAC, Dominique CAVAROC (pouvoir à Alain CROZES), Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Michel COUFFIGNAL), Stéphanie CROZES, Marie-Laure FUGIT (pouvoir à Patrick FRAYSSINHES), Eric LAGARDE (pouvoir à Suzanne GINISTY).

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Subvention Région accessibilité école de Magrin : modification du plan de financement,**
- 2) Extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala (SMELS),**
- 3) Constitution d'un groupement de commandes voirie entre la Communauté de Communes Pays Ségali Communauté et les Communes de Calmont, Cassagnes Begonhes, Sainte-Juliette-sur-Viaur,**
- 4) Extension du réseau électrique : Cureboursot,**
- 5) Création de comptes avant le vote du budget primitif,**
- 6) Présentation du projet de budget primitif,**
- 7) Vote des taux de taxes : foncière et habitation,**
- 8) Questions diverses.**

### **1) Ecole « la Nauze », site de Magrin, mise en accessibilité, demandes de subventions : modification du plan de financement.**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 26 janvier 2017 qui sollicitait les partenaires financiers pour mener à bien ce projet. Un plan de financement était joint à ce document avec des estimatifs.

M. le Maire indique qu'il convient de modifier ce plan de financement eu égard aux travaux qui ont évolués et propose ce nouveau plan de financement détaillé ci-dessous :

77 156.00 euros HT, travaux,  
7 715.00 euros HT honoraires,  
84 871.00 euros HT, total de l'opération.

23 922.00 euros subvention DETR,  
20 931.00 euros subvention Région,  
8 487.00 euros subvention Département,  
53 340.00 euros, total des subventions attendues.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau plan de financement et mandate M. le Maire afin qu'il le transmette aux différents financeurs.

### **2) Extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA (SMELS) à la Commune SAINT-BEAUZELY (12), la Commune de CASTELNAU PEGAYROLS (12), au SIAEP du PLATEAU des COSTES- GOZON (12), au SIAEP de LAPARROQUIAL SAINT MARCEL (81), au SIAEP de MONTIRAT SAINT CHRISTOPHE (81).**

M le Maire expose que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, par délibération en date du 13 décembre 2017, a accepté les adhésions des collectivités précitées.

Il précise que, conformément à l'article L.5212-32 du Code général des Collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de ces adhésions sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des adhérents au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'adhésion des collectivités précitées au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

Le Conseil Municipal,

Considérant les statuts du SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à l'adhésion des Collectivités suivantes :
  - La Commune SAINT-BEAUZELY (12),
  - La Commune de CASTELNAU PEGAYROLS (12),
  - Le SIAEP du PLATEAU des COSTES GOZON (12),
  - Le SIAEP de LAPARROQUIAL SAINT MARCEL (81),
  - Le SIAEP de MONTIRAT SAINT CHRISTOPHE (81).

au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, pour le transfert de la compétence «eau» ainsi que l'extension du périmètre syndical qui en résulte.

### **3) Voirie : constitution d'un groupement de commande entre la communauté de communes de Pays Ségali Communauté et les communes de Calmont, Cassagnes-Bégonhès et Sainte Juliette sur Viaur.**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que pour la réalisation des travaux de la voirie communale pour l'année 2018, il convient de s'engager dans un groupement de commande constitué de la communauté de communes de Pays Ségali Communauté et des communes de Calmont, Cassagnes-Bégonhès et Sainte Juliette sur Viaur.

Pour cela, un appel à concurrence a été lancé pour un marché à bons de commandes divisé en 2 lots :

- lot n°1 : terrassement et assainissement,
- lot n° 6 : renforcement des corps de chaussées et revêtements.

Ce marché à bons de commandes pourra être utilisé par la commune de Calmont en fonction de ses propres besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la constitution d'un groupement de commande entre la communauté de communes de Pays Ségali Communauté et les communes de Calmont, Cassagnes-Bégonhès et Sainte Juliette sur Viaur pour les travaux de voirie 2018 ;

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce groupement de commande ;
- approuve le marché à bons de commandes voirie 2018 passé selon la procédure adaptée ;
- désigne Monsieur David MAZARS comme représentant de la commune au sein de la commission chargée de l'examen des offres ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement de ce marché voirie 2018 avec les entreprises retenues ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commandes relatifs aux travaux de voirie communale 2018 dans la limite de l'enveloppe prévue au budget 2018 de la commune ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour les signatures et les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

#### **4) Extension du réseau électrique : Cureboursot.**

Monsieur le Maire indique que le projet de construction de la division de parcelle en vue de construire de Madame LIGNON à Cureboursot, nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A. – maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à **18 187,08 Euros T.T.C.**

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 3 810 Euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

De demander au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 3 810,00 Euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

#### **5) Création de comptes avant le budget.**

Pour des raisons techniques, ces créations de comptes ne sont pas actées : le budget étant voté le 13 avril, les factures en instance pourront attendre cette date pour être payées.

#### **6) Présentation du projet de budget primitif Commune et assainissement.**

Un exemplaire du projet des deux budgets est distribué aux élus et Marc ANDRIEU en fait la présentation.

#### **7) Vote des taux des taxes d'habitation et foncière sur les propriétés bâties et non bâties, année 2018.**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les taux en vigueur de la taxe d'habitation (TH), et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et sur les propriétés bâties (TFPB) qui sont respectivement de 5.55 ; 86.77 ; 14.23 %.

Aujourd'hui, il y a lieu de fixer ces taux pour l'année 2018. M. le Maire propose un maintien de ces trois taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

D'adopter la proposition du Maire, consistant à maintenir les taux de la TH, de la TFPB et de la TFPNB pour l'année 2018 qui sont respectivement de 5.55 ; 86.77 ; 14.23 %.

### **8) Questions diverses.**

→ M. le Maire fait part de l'accord de M. l'Inspecteur d'Académie sur l'organisation de la semaine à 4 jours à compter de septembre 2018.

→ Rallye du Rouergue : une invitation est lancée par cette organisation pour une soirée « partenaires » le 6 avril prochain : Michel COUFFIGNAL s'y rendra.

→ PPRT Sobegal : Mme MAZARS Olga nous a signifié sa mise en demeure pour l'acquisition de sa maison d'habitation.

→ Aménagement de village de Ceignac : une réunion de chantier est programmée mardi 10 avril à 11 h à la médiathèque.

Voir également l'ESAT pour les modifications de circulation.

→ M. le Maire indique qu'il a participé à une réunion sur l'arrivée de la « fibre » : elle sera effective pour Magrin et Ceignac en 2018/2019.

→ Le Centre Social de Naucelle effectuera une permanence en mairie (tous les 3<sup>ème</sup> mercredis du mois de 9 h 30 à 12 h).

→ Pour information, seront signés le 26 avril prochain les actes d'achat DAUDE, la jardinière des Tilleuls à Ceignac.

→ Médiathèque : il convient de mettre en place 2 heures supplémentaires d'ouverture au public pour être en phase avec toutes les autres médiathèques et continuer de bénéficier du prêt de livres par la MDA.

→ La remplaçante de Mireille NICOL, Isabelle BESOMBES, a pris ses fonctions le mercredi 28 mars et travaille en binôme avec Mireille jusqu'au 4 mai, date du départ de cette dernière.

→ Cédric ENJALBERT évoque le problème du terrain de quilles de Magrin sur lequel l'herbe pousse malgré l'intervention de la herse.  
Marc ANDRIEU s'occupe de cette problématique.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 0 h.